

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUILLET 2019**

**I – APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

**II – RECOMPOSITION CONSEIL COMMUNAUTAIRE – ACCORD LOCAL**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de proposer une répartition des sièges dans la communauté de communes conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- propose d'affecter les sièges selon l'accord local
  - Changé 11
  - Parigné L'Evêque 9
  - Saint Mars D'Outillé 5
  - Brette les Pins 4
  - Challes 3

Le conseil municipal propose 3 délégués pour la Commune de Challes car la représentativité est insuffisante pour les petites communes.

15 voix pour et 1 contre (contre tout mode de répartition qui désavantage démocratiquement les petites communes). Lors du débat, il est rappelé que dans certaines Communautés de Communes, des communes cèdent des sièges à des communes moins représentées.

**III – ASSAINISSEMENT Maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'une station d'épuration traitant les effluents du réseau collectif. Les réseaux et la station d'épuration sont gérés en régie avec une prestation de service confiée à Suez Environnement.

La commune dispose d'un réseau de collecte des eaux usées collectif unitaire dans sa plus grande partie (80%) et séparatif dans les lotissements les plus récents. Le réseau est sensible aux eaux parasites, provoquant un dépassement de la capacité hydraulique de la station et parfois la capacité organique.

Pour traiter ces problématiques, la commune a fait réaliser une étude diagnostique de son système d'assainissement, qui a abouti à un schéma directeur d'assainissement validé par délibération du Conseil Municipal le 22 Juin 2019.

Celui-ci préconise la mise en œuvre d'un programme de travaux sur le réseau de collecte, en plusieurs phases.

La commune souhaite désormais confier à un bureau d'études sur la maîtrise d'œuvre des opérations de priorité définies dans ce schéma.

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'offre présentée par IRH Ingénieur Conseil la mission comportant les phases suivantes : AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de retenir l'offre présentée par IRH Ingénieur Conseil d'un montant de 23.970€ HT.
- dit que cette dépense sera inscrite au budget assainissement section d'investissement du budget primitif 2019.
- charge Monsieur le Maire de signer les documents liés à cette opération.

Le démarrage des travaux pourrait commencer en janvier ou février 2020 pour un peu plus de quatre mois, à partir de la rue des Genêts d'or, rue des Ecureuils et rue des Fougères.

Il serait envisageable de profiter de ces travaux pour réaliser l'enfouissement des réseaux tout en sachant que les subventions seraient attribuées que dans deux ou trois ans.

#### **IV - TRANSPORT DES ELEVES VERS LA PISCINE A LA RENTREE 2019**

Vu la demande de l'école relative à l'organisation du transport des élèves de la piscine d'Ecommoy pour la rentrée scolaire 2019/2020,

Vu les demandes en cours, relative au transport des élèves de la classe CE1 les mardis de 9h30 à 10h15 pour la période du 17 décembre au 16 mars 2020 et de la classe des CP les mardis de 9h30 à 10h15 pour la période du 17 mars au 26 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- dit qu'il prendra à sa charge les frais de transport des élèves des classes CP et CE1 vers la piscine d'Ecommoy
- autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

#### **V – REGIME INDEMNITAIRE**

Filière technique du cadre d'emplois des adjoints techniques (C).

Vu la délibération du 15 décembre 2016 fixant le montant du régime indemnitaire,

Vu la filière technique du cadre d'emplois des adjoints techniques (C), il convient de modifier le plafond à 5000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la borne supérieure du montant de l'IFSE à 5000€.

#### **VI - QUESTIONS DIVERSES**

- La piscine a ouvert ses portes le 2 juillet 2019. Les agents en charge de l'accueil ont pu constater le non-respect du règlement intérieur.
- Charlène Patalone en remplacement au poste de l'accueil termine sa mission le 9 août prochain, un pot de départ sera organisé le 2 août à 11h30. Il lui sera remis 90€ de chèques-cadeaux et une smartbox d'un montant de 60€.
- Les gendarmes ont été sollicités à plusieurs reprises sur la commune suite à des visites dans les garages et nuisances dans les rue de Brette. Il est demandé aux habitants de ne pas hésiter à appeler la gendarmerie en cas de problèmes.
- Aucun agent ne peut actuellement intervenir pour les travaux de nettoyage des espaces verts dans le cimetière en l'absence de l'agent placée en congé maladie. L'intervention d'Etudes et Chantiers ayant été refusée en avril 2019, il serait souhaitable de les re solliciter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

La secrétaire de séance,  
Véronique CORMIER

Le Maire,  
Bernard LAIR,